

Délibération 2026-09

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE SAINT-AGNANT
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 18 mai 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix-huit mai, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. dûment convoqué s'est réuni à dix-huit heures trente en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Bernard GIRAUD, Président du Centre Communal d'Action Sociale.

Nombre de membres en exercice : 13
Date de convocation : 7 mai 2026

PRÉSENTS : HERY Maryse, SUANT Rodolphe, MOUSSET Manuela, PERIER Aurélie, BRACHET Anne, GOBRON Annie, COUPILLAUD Nicole, CARDINAUD-FOUGERY Catherine, BRION Françoise, PINAUD Alain, TRAVERSA Denis, ROBERT Mauricette

ABSENTS REPRÉSENTÉS : Néant

ABSENTS Excusés : Néant

Secrétaire de séance : BRACHET Anne

Présents : 12 **Votants** : 12

Objet : Approbation du Compte Financier Unique 2025 (CFU)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 2222-3,

Vu la délibération du CCAS n°2025-06 du 1^{er} avril 2025 adoptant le budget primitif 2025,

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents,

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière du CCAS, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques.

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU,

AR Prefecture

017-211703087-20260518-CCAS_CFU_2026-BF
Reçu le 26/05/2026

Considérant que Madame ROBERT Mauricette doyenne, a été désignée pour présider la séance lors de l'adoption du Compte Financier Unique,

Considérant que Monsieur le Président s'est retiré pour laisser la présidence à Madame ROBERT Mauricette pour le vote du Compte Financier Unique,

Considérant les éléments susvisés, le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents :

Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

-Approuve le Compte Financier Unique 2025 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses :	Prévu :	328,48€
	Réalisé :	0,00€
	Reste à réaliser :	0,00€

Recettes :	Prévu :	328,48€
	Réalisé :	328,48€
	Reste à réaliser :	0,00€

Fonctionnement

Dépenses :	Prévu :	6 789,25€
	Réalisé :	4 621,32€
	Reste à réaliser :	0,00€

Recettes :	Prévu :	6 789,25€
	Réalisé :	6 889,25€
	Reste à réaliser :	0,00€

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	328,48€
Fonctionnement :	2 267,93€
Résultat global :	2 596,41€

AR Prefecture

017-211703087-20260518-CCAS_CFU_2026-BF
Reçu le 26/05/2026

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus.

A Saint-Agnant, le 19/05/2026

Le Président

GIRAUD Bernard



La Secrétaire de séance

BRACHET Anne

A handwritten signature in black ink, appearing to be "Anne Brachet".

Monsieur le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.
Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr